



DEB 2023-2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401008-20230329-2023-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 03/04/2023

République Française  
Département de Vaucluse

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE DE LA ROQUE ALRIC**

---

Le 29 mars 2023 à 18h30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, sous la présidence de monsieur José LINHARES, maire de la commune de La Roque Alric.

Etaient présents : LINHARES José, LAGUNA Elodie, HEREDIA Justine, CASADO ESCOBAR Sylvia, THOMAS SOUMILLE Coraline et LINHARES Tiffanie.

Etaient absents : SEVIN Rolland (pouvoir donné à HEREDIA Justine).

Secrétaire de séance : LAGUNA Elodie.

**Objet : Compte Administratif 2022 et affectation du résultat de l'exercice 2022**

**I. Présentation du Compte Administratif 2022**

Sous la présidence de madame LAGUNA Elodie, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2022 qui s'établit ainsi :

	Dépenses	Recettes
<b>Investissement</b>		
Réalisation de l'exercice	28 306 €	10 044,67 €
Reports n-1	0 €	61 612,20 €
Restes à réaliser	0 €	0 €
<b>Total section Investissement</b>	<b>28 306 €</b>	<b>71 656,87 €</b>
<b>Fonctionnement</b>		
Réalisation de l'exercice	84 438,48 €	102 326,59 €
Reports n-1	0 €	15 173,73 €
Restes à réaliser	0 €	0 €
<b>Total section Fonctionnement</b>	<b>84 438,48 €</b>	<b>117 500,32 €</b>
<b>Total des sections</b>		
<b>Total cumulé</b>	<b>112 744,48 €</b>	<b>189 157,19 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré



L'adjointe entendue,  
Après que le Maire se soit retiré de l'Assemblée,

**Constata** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Reconnait** la sincérité des restes à réaliser.

**Approuve** à l'unanimité le Compte Administratif 2022 du budget principal de la commune.

**Procède** à la signature des documents budgétaires.

## II. Affectation du résultat de l'exercice 2022

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître les résultats suivants :

	Résultats de clôture 2021	Résultats de l'exercice 2022	Résultats de clôture 2022
Fonctionnement	15 173,73 €	17 888,26 €	43 350,87 €
Investissement	61 612,20 €	- 18 261,33 €	33 061,99 €
Total Cumulé	76 758,93 €	- 373,07 €	76 412,86 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

L'adjointe entendue,  
Après que le Maire se soit retiré de l'Assemblée,

**Approuve** à l'unanimité les montants de clôture 2022.

**Dit** que les montants de clôture de 2022 seront repris dans le budget primitif 2023 de la commune comme suit :

- 43 350,87 € en section de fonctionnement
- 33 061,99 € en section d'investissement

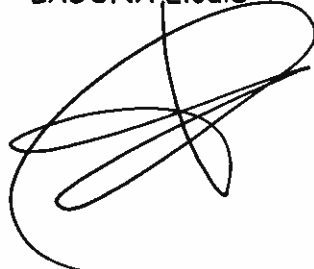
**Procède** à la signature des documents budgétaires.

Ainsi fait et délibéré lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Roque Alric,  
Le 3 avril 2023

La secrétaire de séance,  
LAGUNA Elodie



Le Maire,  
LINHARES José

